



# Bulletin d'information

## SOS Ecoles de Montagne

Association loi 1901 oeuvrant pour la défense et la promotion des établissements publics scolaires de la zone de montagne de la Hte-Garonne

### L'édito

#### Alerte !

Evidemment, les mesures annoncées par le gouvernement (cf. p. 2) pour dégraisser encore plus le mammoth ne concernent pas l'association SOS Ecoles de montagnes. Nous nous battons pour faire reconnaître nos spécificités géographiques et climatiques de montagne, nous nous battons pour que nos écoles restent ouvertes, que nos villages vivent, que nos enfants apprennent non loin de chez eux et dans de bonnes conditions. Nous nous battons pour avoir la possibilité et le droit d'exister dans nos contrées, certes un peu reculées, mais où il fait si bon vivre. Pour le moment ...

#### Evidemment !

Pourtant, le jour où les mesures seront appliquées, c'est bien par nos petites écoles que l'on va commencer. On s'attaque d'abord aux plus petits.

Les citadins auront toujours une école, un collège, un lycée à proximité. Qu'en sera-t-il pour nos enfants ?

Alors évidemment, SOS est aux aguets. Plus que jamais notre association doit se tenir prête, relayer l'information. Montrer que non, les plus petits ne sont pas toujours les plus faibles.

Les enfants des montagnes ont aussi le droit à l'éducation, même si elle coûte un peu plus cher. D'ailleurs, l'éducation a-t-elle un prix ?

Evidemment ces réformes concernent aussi SOS et il faut s'en inquiéter.

#### Evidemment !

Mon école a fait faillite. Nous sommes délocalisés !



2011 : Application des mesures Châtel

### Sommaire

*Edito - p. 1*

*Les mesures Châtel - p. 2*

*Dans le canton d'Aspet - p. 3*

*Les suppressions de postes - p. 3*

*Economies - p. 3*

*Les I.A. se rebiffent - p. 4*

*SOS au tribunal - p. 5*

*La question du CPE - p. 5*

*La tentative de création d'un pôle d'excellence rurale - p. 6*

*ZRR = ZESD - p. 6*

*Les orientations de l'asso. - p. 7*

*Convocation à l'AG - p. 7*

*Bulletin d'adhésion - p. 7*

*Billet d'humeur p. 8*

### Nous contacter



SOS Ecoles de montagne  
Mairie  
31110 Juzet de Luchon



06 88 30 00 20



ecolesmontagne@laposte.net



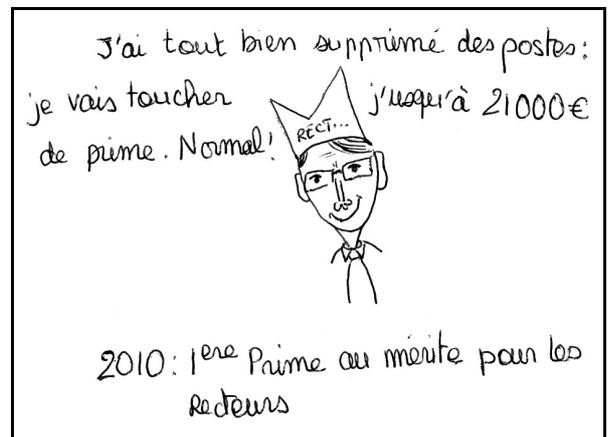
[www://ecolesdemontagne.blogspot.com](http://www://ecolesdemontagne.blogspot.com)

## Les mesures Châtel en bref

Luc Châtel a eu coup sur coup non pas une, non pas deux, non pas trois, mais bien quatre, oui, quatre idées géniales.

Partant du principe que a) c'est la crise et que b) tout va très bien dans l'éducation nationale, il a décidé de :

- 1- supprimer les dispositifs d'aide aux élèves en grande difficulté (Rased)
- 2- augmenter le nombre d'élèves par classe, à terme, supprimer carrément des classes (si, si) et même des petites écoles (si, si)
- 3- supprimer encore davantage de postes d'enseignants permanents (cf : plus d'élèves par classe égale moins de classes égale moins de profs) Rappel : plus de 40 000 postes ont été déjà supprimés entre 2008 et 2010.
- 4- coller devant les élèves des personnels non qualifiés, non formés et, cela va sans dire, non titulaires.



## Les mesures Châtel chez nous ?

### Cas pratique de l'application des mesures Châtel : l'exemple de Saint-Béat

Voici une petite projection sympathique à l'échelle du canton de Saint-Béat si la réforme avait été appliquée à la rentrée 2010. Pour rappel les mesures Châtel préconisent d'augmenter les effectifs par classe (32 enfants par classe dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), l'abandon de la scolarisation des deux ans, fermeture des établissements de petites tailles au profit de regroupement des classes pour une meilleur rationalisation.

Tableau des effectifs du primaire par établissement (chiffres de juin 2010)

	2010/11
<b>Marignac</b>	58 dont 2 de - de 3 ans
<b>Fos</b>	19
<b>St Béat</b>	70 (fermeture d'une classe en sept.)
<b>Cierp Gaud Mat.</b>	35
<b>Cierp Gaud Elém.</b>	65

Avec les effectifs sus-cités, pour la scolarité 2010/11, on atteignait les 247 enfants dont 3 - de 3 ans non comptabilisés, soit 244 enfants au total pour le canton, à diviser par 32 (effectif pour une classe), ce qui donne 7,65 classes, soit 8 postes d'enseignants, soit une école pour tous !

**Ca marche !**

Après tout ça, il reste quelques questions pratiques à régler :

- Quel temps de transport pour votre enfant (dès ses 3 ans) pour se rendre à l'école ?
- Qui supportera la charge financière des transports scolaires ?
- Dès la première année de maternelle, avec le système de desserte scolaire, à quelle heure se lèveront les enfants pour se rendre à l'école ?
- En cas de neige, en l'absence de transports scolaires, si vous êtes actif, quelle logistique pour chacun d'entre nous ?
- Dans les classes à 32, comment règle-t-on la question des enfants en difficulté scolaire alors que parallèlement on supprime le Rased ?
- Enfin, pourquoi rester sur des territoires trop difficiles à vivre ?
- Et peut-être encore, d'ici quelques années, le manque d'éducation scolaire de nos enfants ne nous coûtera-t-il pas plus cher qu'une éducation scolaire de qualité ?



## Dans le canton d'Aspet

Pour mémoire l'école de Sengouagnet est la dernière école avant le col de Menté et la station de ski du Mourtis.

Elle regroupe les enfants de 9 communes disséminées jusqu'au fond de la vallée du Ger.

L'effectif pour 2010/2011 est de :

23 enfants en cycle 1 (maternelle)

11 enfants en cycle 2 (CP-CE1)

22 enfants en cycle 3 (CE2-CM1-CM2)

Face à la fluctuation des effectifs, il faut garder la vigilance quant à une éventuelle fermeture de classe, sachant que 150 postes doivent être supprimés dans le 1<sup>er</sup> degré dans l'Académie.

Situation d'autant plus alarmante que 4000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine dans cette même académie et vont venir grossir et surcharger les classes restantes.

Les réunions entre l'Inspecteur d'Académie et les Inspecteurs de circonscriptions auront lieu prochainement ; elles décideront des établissements touchés par les fermetures de classe.

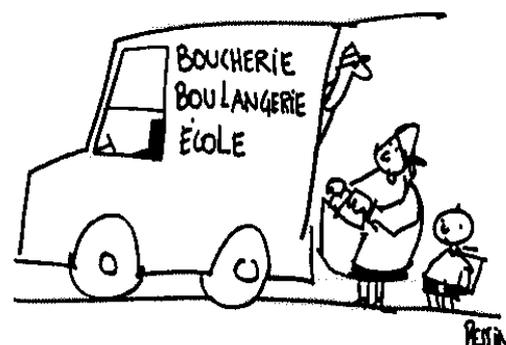
Notre situation est toujours fluctuante d'une année à l'autre, alors que l'Inspection d'Académie n'a toujours pas étudié la proposition d'SOS Ecoles de Montagne, de surveiller les seuils sur plusieurs années. Cette demande est toujours et encore d'actualité.

Dans la série « bonne nouvelle de l'année »!!

Nous venons d'apprendre la suppression des intervenants extérieurs en langue pour la rentrée prochaine. Qui donc alors initiera nos petits à l'anglais ou l'espagnol ?

Avec la suppression de la taxe professionnelle, les petites communes qui accueillent les écoles supportent de grosses charges financières et cela peut être un frein au maintien des petites écoles en milieu rural.

Pour toutes ces raisons, nous restons **vigilants et mobilisés**.



Le point sur ...

... les suppressions de postes

Rentrée de septembre 2010 :

- Suppression d'un poste à l'école primaire de Saint-Béat.
- Suppression d'un demi poste d'assistant d'éducation au collège de Saint-Béat (octroyé l'an passé pour compenser la suppression du CPE et nous faire avaler la pilule) .

Le point sur ...

... les économies réalisées dans l'Education Nationale

L'économie réalisée en bradant l'école va être d'un demi milliard d'euros par an.

Pour rappel le coût de la suppression de la TVA dans la restauration c'est 4.6 milliards d'euros par an, le coût de la loi du paquet fiscal c'est 13 à 14 milliards d'euros par an, le coût de la fraude fiscale c'est entre 29 et 40 milliards d'euros par an.

**LE SERVICE PUBLIC DU 21<sup>ÈME</sup> SIECLE  
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE !**



Mesures Châtel - Informations complémentaires sur le site du café pédagogique :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2010/05/31052010Accueil.aspx/%22>

Les inspecteurs d'académie sont des cadres supérieurs de l'éducation nationale, pas vraiment de dangereux trotskystes. De plus, ils sont soumis au « devoir de réserve ». C'est pourquoi leur communiqué est un signal très fort. Nous le reproduisons dans son intégralité pour vous montrer que nos préoccupations sont partagées par des inspecteurs avec lesquels des associations, telle que la nôtre, sont souvent en désaccord.



Syndicat des Inspecteurs d'Académie

46, avenue d'Ivry  
75013 Paris

Tél : 01 53 82 26 76

Fax : 01 40 63 29 68

Adresse électronique : syndicatia2@gmail.com

### Communiqué de presse

Les réformes engagées dans l'Education Nationale interrogent les responsables du système éducatif et au premier chef les Inspecteurs d'Académie qui sont souvent en difficulté pour défendre devant les enseignants et les parents les décisions ministérielles.

Les instructions qui se succèdent donnent une image brouillonne de la gouvernance du ministère et ne tracent pas les contours du grand dessein pour l'école dont le pays a besoin.

On nous demande de supprimer des postes alors que lutter contre l'échec scolaire et la violence à l'école suppose plus d'adultes et plus d'éducation dans les établissements.

On nous demande d'augmenter les effectifs des classes, alors que la difficulté scolaire se traite avant tout par une pédagogie différenciée d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les effectifs sont importants.

On nous demande de fermer les petits établissements ruraux alors que la circulaire Balladur de 1993, jamais abrogée, interdit la fermeture de la dernière classe d'une commune.

On nous demande de ne plus scolariser les enfants de moins de trois ans alors que toutes les études montrent les effets bénéfiques d'une scolarisation précoce dans les milieux les plus défavorisés.

On nous donne en exemple le modèle finlandais dont la formation des enseignants est un élément clé de la réussite tandis qu'on réduit le temps de formation des professeurs français.

Comment expliquer cela aux parents d'élèves, aux enseignants ? Quelle en est la logique si ce n'est une logique uniquement budgétaire ?

Dès lors, les Inspecteurs d'Académie dont on ne peut douter de la loyauté s'interrogent devant les risques de dégradation du service public d'éducation dont les conséquences, à l'heure de la mondialisation, se mesureront à terme sur les performances et la compétitivité de la France ! D'autres pays ne s'y sont pas trompés comme l'Allemagne, souvent citée en exemple qui a fait le choix de ne pas réduire ses dépenses d'éducation.

Le SIA rappelle que des Inspecteurs d'Académie ont été victimes de retraits d'emplois pour avoir tenu à faire prévaloir l'équité dans la gestion des moyens. Nous avons tous, en tant que cadres responsables, conscience de la nécessité de contribuer à la réduction de la dette publique, mais dans l'Education Nationale plus que partout ailleurs chaque action de réduction budgétaire doit être pensée dans une perspective de long terme et non à l'aune d'échéances économiques immédiates.

Sur tous ces dossiers qui conditionnent l'avenir du système éducatif, le SIA regrette que Luc CHATEL n'ait pas cru devoir le recevoir, malgré l'engagement de son directeur de cabinet et des demandes répétées qui lui ont été transmises.

Paris, le 16 juin 2010  
Pour le bureau national

Robert PROSPERINI, secrétaire général

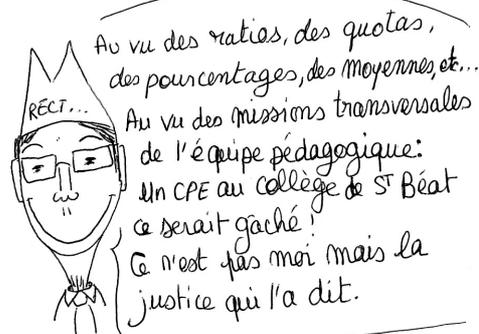
## SOS au tribunal

Le 17 septembre, 3 adhérents allaient défendre bec et ongles le poste de CPE du collège de St-Béat devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Requête rejetée, Votre Honneur !

Motif ? Le collège peut très bien faire sans CPE. ...!

Réaction :



## La question du CPE ou le CPE en question ?

A l'issue de nos déboires avec le Tribunal Administratif de Toulouse qui rejeta le 15 octobre 2010 notre requête en annulation de la décision de suppression du poste de CPE du collège de Saint-Béat, le poing rangé bien au chaud au fond de ma poche, l'ultime question qui me pressait était la suivante : pourquoi a-t-on eu l'idée, un jour, de créer le métier de CPE et pire encore d'en affubler tous les collèges de France quels que soient leurs tailles ou leurs effectifs ?

Aujourd'hui le recteur de l'Académie de Toulouse soutient que :

- Les usagers du service public ne subissent aucun préjudice lié à cette suppression.
- Le service public de l'enseignement est rendu.
- Le service est adapté aux caractéristiques de notre territoire.
- Le service public actuel concourt à l'attractivité de notre territoire et au maintien de son équilibre.
- La suppression du poste de CPE est une simple mesure de réorganisation du service qui se dispense de toute concertation en ce qu'elle n'affecte pas la qualité du service.
- Les fonctions attachées au poste de CPE sont transversales et ne le rendent pas indispensable : la direction, les professeurs et les AED peuvent mener à bien ces missions.
- Aucune disposition légale n'impose la présence d'un CPE au collège.
- Le collège de Saint-Béat est de petite taille.
- La configuration du collège de Saint-Béat permet de « surveiller la cour d'un seul regard ».
- Le taux d'encadrement correspondant au ratio nombre d'élèves ramené au personnel d'encadrement est suffisant.

→ Le collège de Saint-Béat, bien que situé en ZRR, ne saurait être regardé comme étant situé dans un environnement social défavorisé.

Après lecture de cet argumentaire détaillé du recteur de l'Académie de Toulouse, la question devient alors plus pressante : pourquoi a-t-on créé le métier de CPE et en a-t-on nommé dans tous les collèges alors même que ces fonctions transversales ne sont pas systématiquement justifiées et peuvent de surcroît être exercées par tout un chacun ?

Il faudrait aujourd'hui faire attention car les fonctions d'agent d'entretien du bâtiment, de cuisinier, d'agent polyvalent de collectivité, transversales aussi par nature, pourraient aussi être exercées par tous : qui ne sait pas faire cuire un œuf, passer un coup de balai ou changer une ampoule ? C'est ce qui peut parfois conduire certains chefs d'établissements à faire la plongée lorsque le personnel compétent fait défaut. Et puisque tout le monde peut tout faire et qu'on a l'illusion que tout peut continuer à fonctionner, alors, où est le problème ? On pourra avoir l'illusion d'un collège et, quelque chose d'illusoire, est-ce vraiment nécessaire ? Tandis que le principal de Saint-Béat fait office de CPE et de plongeur, il devient une illusion de directeur. Tandis que des enseignants passent 1/3 de leur temps à faire de l'éducatif, de la surveillance, ils deviennent des illusions d'enseignants. Et au milieu de tout cela, tandis que des collégiens se dispersent, ne sachant plus trop qui fait quoi au milieu des flottements et de la démobilisation, ils ne sont plus apprenants, ils deviennent des illusions de collégiens. Et puis, les illusions, les mirages, finalement cela disparaît...

La même question revient alors : pourquoi supprimer un poste de CPE à Saint-Béat alors qu'on l'avait estimé nécessaire dans le même contexte il y a peu ? Et que des missions particulières et une formation spécifique lui sont attribuées ?

Sans doute avait-on, à l'époque, du fric à dépenser inutilement et que, plutôt que d'investir dans des postes de maton en milieu fermé, on avait pensé à un système plus éducatif et préventif en milieu ouvert.

Aujourd'hui, surveiller et punir, plutôt qu'é-



duquer, au nom de l'efficacité et surtout de l'économie, mais quelle économie ? On sait très bien ce que le désinvestissement engendre et qu'il finit par coûter bien plus cher au système. Mais la question est bien de savoir quel système nous voulons. Avec quelle place pour la liberté ? Et si l'on s'en tient au ratio, aux mathématiques, que fera-t-on des âmes ou de l'esprit ? Ainsi, pourquoi le Tribunal Administratif n'a-t-il retenu que les critères quantitatifs, de ratio du Rectorat de l'Académie au détriment de celui qualitatif que nous défendions ? Comment croire, à l'issue de cette procédure, à l'impartialité de la justice alors que, fidèle à l'économie et acquis à la thèse du recteur, sans motivation de sa décision, le Tribunal Administratif de Toulouse semblait au contraire, un levier puissant de l'application de la politique de l'Etat plutôt qu'un organe indépendant.

Comment transmettre à ses enfants le respect de l'Etat et plus largement des institutions qui le représentent lorsqu'ils servent l'injustice et exercent leur mission au détriment des hommes et de leur liberté ; comment ?

*Une adhérente présente au tribunal*

## Le point sur ...

### ... la tentative de création d'un « pôle d'excellence rurale »

L'an dernier nous espérions pouvoir utiliser le pôle d'excellence rural comme appui pour un accord entre nos cantons et l'Académie de Toulouse. Comme cela s'était déjà fait dans le Tarn dans la Montagne Noire. Confrontés aux réalités de terrain, nous avons dû rapidement abandonner l'idée. Impossibilité d'obtenir des rendez-vous rapides avec la Sous-Préfecture, une Communauté de Communes naissante et balbutiante dans le Luchonnais, délai court pour rendre le projet ficelé.

De ce fait, nous avons passé une année à veiller sur nos écoles. L'Inspecteur d'Académie est bien venu on ne peut plus discrètement au printemps dernier. Nous avons affiché, on ne peut moins discrètement, notre mécontentement. Ce qui a créé quelques tensions dont le chauffeur de l'inspecteur a fait les frais, puisqu'il a dû rester toute la journée dans la voiture, au cas où...

Sinon dans l'Aspétois et le Luchonnais rien à signaler. Un poste a été supprimé à l'école primaire de Saint-Béat, un poste indéfendable pour SOS selon les enseignants et les parents.

Nous continuons donc notre rôle de veilleur d'écoles. Notre durée, notre opiniâtreté ne font pas plaisir à tout le monde. Tant mieux !

## Zone de revitalisation rurale égale zone d'éducation sociale défavorisée

Nos trois cantons sont en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). De cette classification peu élogieuse découle une situation positive. Ceci grâce à une association indispensable : **Ecole et Territoire**. Celle-ci a gagné en référé, devant le tribunal administratif de PAU, contre une décision de retrait de poste d'enseignant à l'école de Luz St Sauveur (Hautes Pyrénées). Elle avait défendu le fait que l'école étant en Zone de Revitalisation Rurale, l'Education Nationale devait considérer que la commune était située dans une Zone d'Environnement Social Défavorisé (seul critère reconnu par l'administration pour comptabiliser les 2 ans et même ouvrir des classes pour eux). Le recteur maintenait que seules les ZEP pouvaient être considérées comme étant en ZESD.

Le ministre, ayant peur que cette ordonnance ne fasse jurisprudence, a décidé de demander la cassation devant le Conseil d'Etat. Mal lui en a pris puisque celui-ci l'a rejetée, confirmant ainsi notre jurisprudence.

Sur le fond, le juge a balayé les arguments retenus par le juge des référés et le Conseil d'Etat, et Ecole et territoire n'a pas obtenu l'annulation de la décision.

La reconnaissance des Zones de Revitalisation Rurale comme étant des Zones d'Environnement Social Défavorisé est si importante qu'Ecole et Territoire a fait appel de ce jugement devant la cour de Bordeaux, avec la commune de Luz St Sauveur.

**Ils ont gagné sur ce point devant la Cour Administrative de Bordeaux** : "les enfants de moins de 3 ans doivent être accueillis en priorité dans les Zones de Revitalisation Rurale".

Il convient de rappeler qu'au niveau national, la scolarisation des 2 ans est passée de 35% en 1999 à 21% en 2007 (source MEN).

Par contre, nous venons d'apprendre que le ministère a demandé la cassation de l'arrêt de la Cour de Bordeaux devant le Conseil d'Etat. A suivre donc...

<http://ecole.et.territoire.pagesperso-orange.fr>

## Liens

Pour une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite :

<http://www.appelpourlecolepublique.fr/index.php>

<http://www.100000voixpourlaformation.org/petition-pour-la-defense-de-la-formation-continue-et-contre-la-destruction-des-IUFM>

## Les orientations de l'association : décisions de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2010

A l'heure des suppressions massives de postes, le moral de l'association n'est pas au plus haut. Comment faire, face à cette logique comptable, pour protéger nos Ecoles rurales et de montagne, les prochaines - puisque les plus petites - sur la liste de démolition du système éducatif ? La question s'est posée lors de l'AG de janvier 2010 et se posera cette année encore .

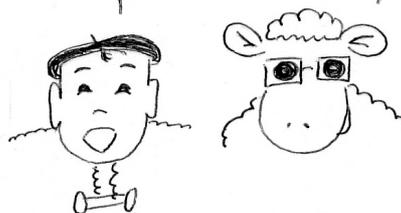
> L'association reste en état de veille. Organisée et réactive, elle est prête à agir en cas d'attaque.

> L'association maintient sa pression sur l'Inspecteur d'Académie.

> A l'instar de l'action du Pays de Sidobre Monts de Lacaune (Tarn), l'association envisage de mobiliser les élus locaux pour créer un « pôle d'excellence rurale ». En s'appuyant sur la « charte sur l'organisation de l'offre de service publics et au public en milieu rural de moyenne montagne », un volet « carte scolaire » peut être créé, précisant les attentes de la population locale relatives aux Ecoles.

> L'association continue d'informer la population locale.

AGissez ! Venez nous retrouver le 18 février à 18 heures



### Convocation à l'assemblée générale de SOS Ecoles de montagne

Le vendredi 18 février 2011, à 18h  
Foyer de Juzet de Luchon

#### Ordre du jour

- rapport d'activité et rapport financier 2010
- échanges et vote des orientations et projets pour 2011
- montant des cotisations 2011
- vote du budget 2011
- élection des co-présidents (les candidatures seront reçues jusqu'au moment du vote)
- questions diverses

BULLETIN (à retourner par courriel ou courrier)

#### Procuration

Je soussigné (e)

donne procuration à

pour me représenter à l'Assemblée Générale de SOS Ecoles de Montagne du 18/02/2011.

Date et signature

#### Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

A adresser avec le règlement à : **SOS Ecoles de Montagne - Mairie - 31110 Juzet-de-Luchon**

Je désire adhérer en tant que personne physique au titre de :

- Membre : 5 €
- Membre de soutien : 20 €
- Membre bienfaiteur :  €

Nom, Prénom

Adresse

Tél.

Courriel

J'autorise « **SOS Ecoles de Montagne** » à publier mon nom au titre de soutien :  Oui  Non

Fait à

le

Signature

## Billet d'humeur

### **« Réforme » qu'ils disent...**

*Vous l'avez sûrement remarqué, le mot « réforme » est souvent employé par les temps qui courent : réforme des retraites bien entendu, réforme de la formation des maîtres, réforme de l'école primaire, réforme du lycée... Réformer, a priori tout le monde est pour : les choses évoluent, le monde change, la société et les besoins des citoyens aussi ; aucun organisme vivant, aucune institution humaine ne saurait rester immobile, figé, sous peine de se fossiliser et à terme de disparaître. Le mot a ainsi longtemps eu une connotation positive, suggérant une amélioration, une plus grande efficacité, un souci de justice et d'égalité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui !*

*La « réforme » désigne désormais tout changement de toute nature dès lors qu'il vise à l'adaptation aux exigences des « réalités économiques » telles qu'on nous les présente.*

*Pour ce qu'il en est de l'institution scolaire – l'Ecole – elle nous est décrite comme inefficace, coûteuse, inadaptée voire archaïque. Il faut donc la « réformer » et vite ! Il n'y a que les ignorants et les aveugles qui pourraient être contre ces nécessaires changements ! On habille les « réformes » de directives pédagogiques, on réactualise les programmes, on annonce à grand fracas médiatique des sanctions contre les parents défaillants, etc. pourvu que cela soit synonyme d'économies et que cela masque le fond de la situation. Les instructions données par le ministre aux recteurs sont explicites. Deux exemples : la mise en place de l'aide personnalisée doit faire évoluer « la contribution des maîtres des RASED » en décrivant des évolutions qui amènent en fait à leur disparition ; dans les lycées « il s'agit pour l'académie de rechercher les gains potentiels liés aux conditions de mise en œuvre de la réforme » [sic] - traduction en français non technocratique, faire des économies tous azimuts.*

*Au bout du compte ces « réformes » sont principalement dictées par la logique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, par la logique de démantèlement des services publics, par l'abandon d'une véritable ambition éducative pour le pays.*

*Voilà pourquoi, au mot « réforme » nous préférons employer des mots comme : service public, égalité des chances, valorisation, réussite scolaire, priorité nationale... A chacun son vocabulaire : les mots sont toujours porteurs de sens.*

**Jean-Paul DURAND**  
**Jeune retraité de l'Inspection académique de**  
**la Haute Garonne**